



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Question écrite n° 73731

### Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à la réponse à sa question écrite n° 69225 du 19 novembre 2001, demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui préciser l'état actuel des réflexions annoncées dans le cadre des travaux parlementaires relatifs à l'adoption de la loi de finances rectificative pour 2000, devant être conduites, au cours de l'année 2001, à l'égard de l'adaptation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il lui avait alors précisé que « le fruit de cette réflexion sera porté à la connaissance du Parlement ».

### Texte de la réponse

Le groupe de travail relatif à la fiscalité des ordures ménagères s'est réuni tout au long de l'année 2001. Ainsi que le Gouvernement s'y était engagé, ses conclusions ont été transmises au Parlement le 19 février 2002.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73731

**Rubrique :** Impôts locaux

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mars 2002, page 1198

**Réponse publiée le :** 8 avril 2002, page 1904